



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

16, RUE BORDE

13357 MARSEILLE CEDEX 20

TÉLÉPHONE : 04 91 17 91 17

DRFIP13@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
Direction des Routes  
Arrondissement de l'Étang de Berre  
BP 60 249  
13 698 MARTIGUES CEDEX

**POUR NOUS JOINDRE :**

Pôle Gestion publique

Division France Domaine

Service des évaluations

Affaire suivie par : Catherine THIERS

Téléphone : 04 42 37 54 36

Télécopie : 04 91 23 60 23

catherine.thiers@dgfip.finances.gouv.fr

Ref : AVIS n° 2015-054V0592

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

**AVIS DU DOMAINE**

(Valeur vénale)

(art L. 1311-9 à L. 1311-12 et R. 1311-3 à R. 1311-5 du CGCT)

**1. Service consultant :** Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Affaire suivie par : Mme Marie-Paule BICIACCI

**2. Date de la consultation :** 09/02/2015

Dossier reçu le : 12/02/2015

Visite le : 29/09/2015

En présence de : Néant

**3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :**

- Projet de cession d'une emprise de terrain sis le long de l'avenue du 8 mai 1945 (Domaine public) par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (au profit de la SCI Ramisès)
- Détermination de la valeur vénale du bien

**4. Propriétaire présumé :** Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de Marignane

Adresse : Terrain sis en bordure de l'avenue du 8 mai 1945), à Marignane

Cadastre : Néant

Descriptif : Terrain nu

Superficie : 4a20ca

6. Urbanisme : UC

7. Origine de propriété : ancienne et/ou sans incidence sur l'évaluation

8. Situation locative : bien présumé libre de toute location ou occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale de cette emprise de terrain est fixée à :

**5 040 € HT**

**(cinq mille quarante euros hors taxes).**

*(sous réserve de déclassement du Domaine public)*

10. Réalisation d'accords amiables : Néant.

11. Observations particulières : Néant.

Les surfaces ont été communiquées par le consultant, considérées comme utiles, et non vérifiées par le service d'évaluations de France Domaine.

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).

*L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer*

*Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.*

*Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par France Domaine (art. R 1212-1 du CG3P).*

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).*

A Aix-en-Provence, le

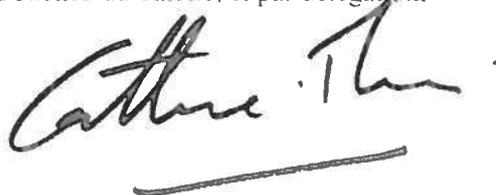
20/11/2015

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directrice Régionale des Finances Publiques de

Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département

Des Bouches-du-Rhône, et par délégation,



Département  
BOUCHES DU RHÔNE

Commune  
MARGINANE

Section AR  
Feuille 000 AR 01

Échelle d'origine 1/1000  
Échelle d'édition 1/1000

Date d'édition 29/09/2014  
(fuseau horaire de Paris)

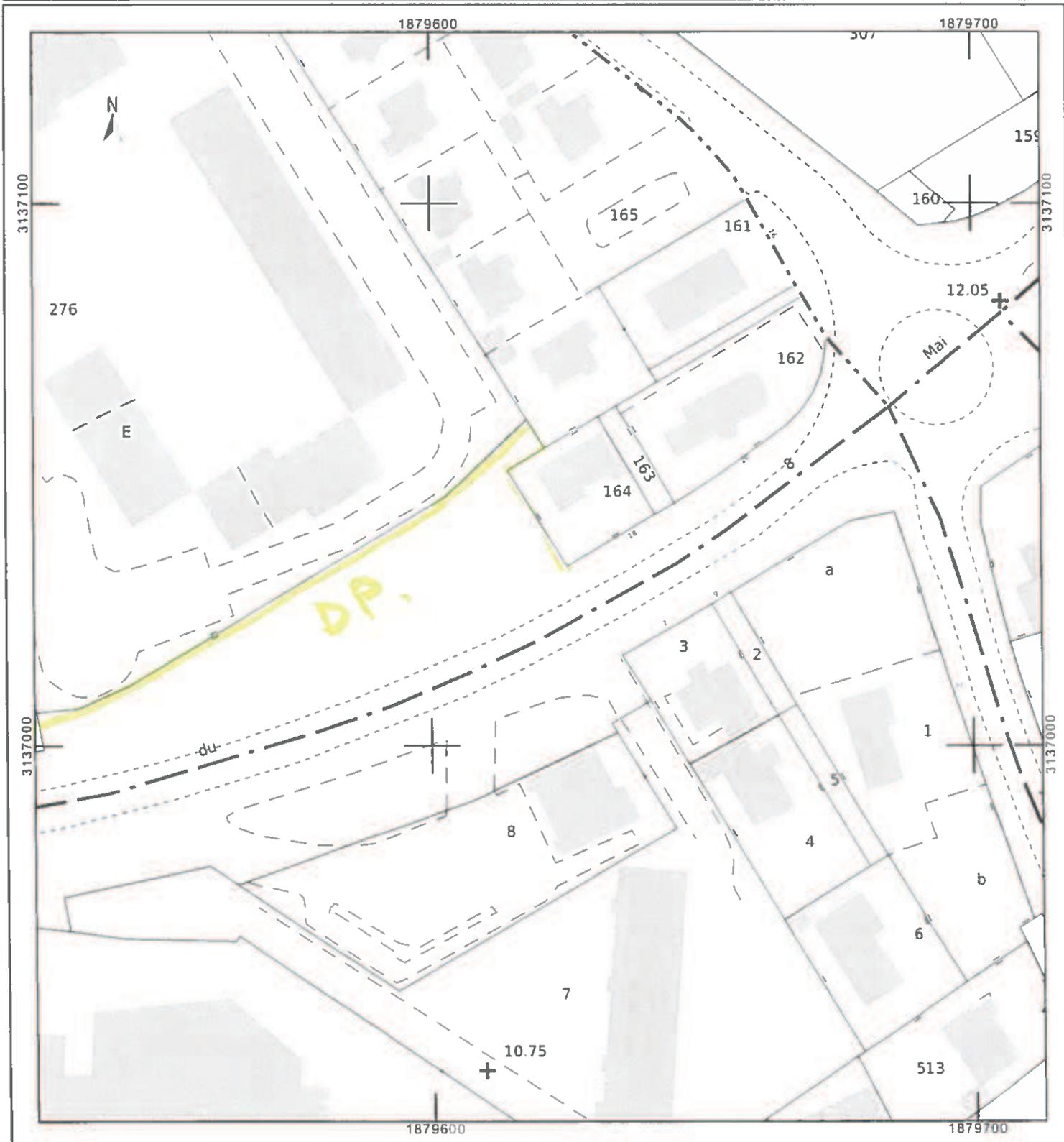
Coordonnées en projection RGF93CC44  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

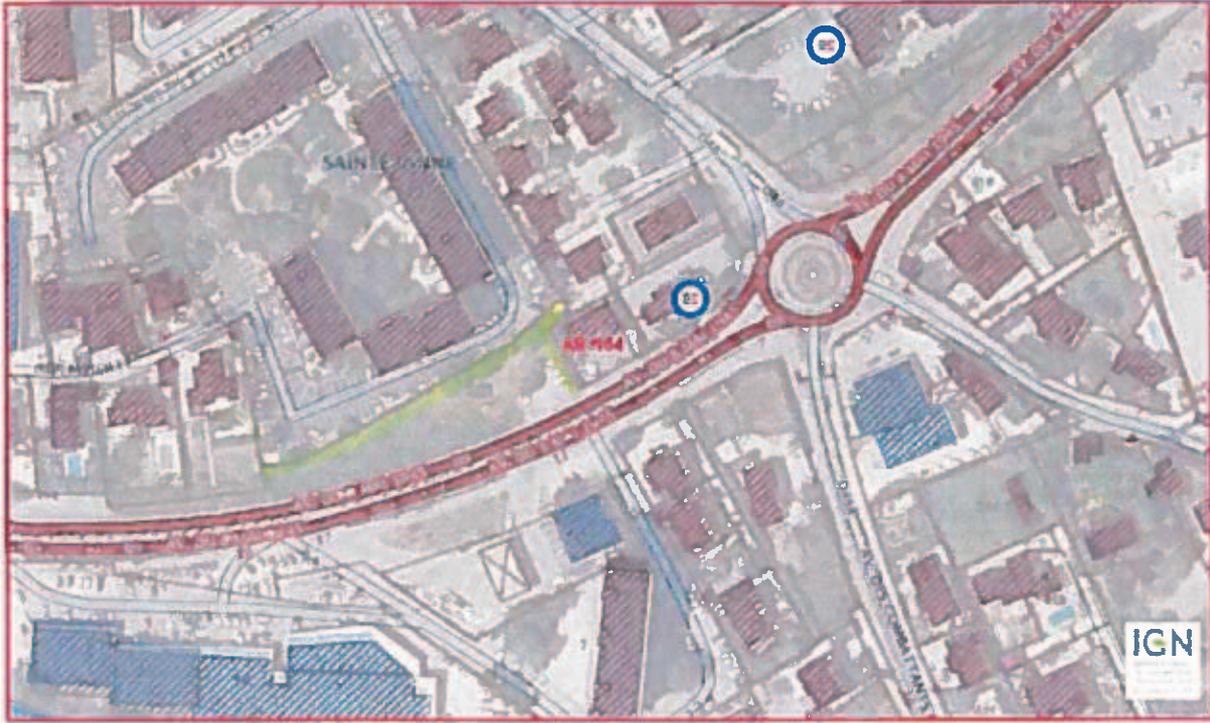
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant  
AIX EN PROVENCE 2  
Hôtel des Impôts foncier 10 Avenue de la  
Cible 13626  
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1  
tél. 04 42 37 54 26 -fax 04 42 37 54 77  
cdif.aix-en-provence-  
2@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr







RAMSES